

Participer à l'Examen périodique universel (EPU)

Qu'est-ce que l'EPU?

L'examen périodique universel (EPU) est un processus intergouvernemental du Conseil des droits de l'homme dans le cadre duquel chacun des 193 États membres de l'ONU fait l'objet d'un examen de son bilan en matière de droits humains, tous les quatre ans et demi. Au cours de ce processus d'examen par les pairs, les États membres des Nations Unies formulent des recommandations sur la façon dont l'État examiné pourrait améliorer les droits humains dans son propre pays. Le Canada sera examiné pour la quatrième fois en 2023.

Depuis sa création en 2006, plus de 90 000 recommandations ont été adressées aux États membres des Nations Unies.

En quoi l'EPU est-il unique?

- ♦ C'est le seul mécanisme de ce type
- ♦ Il bénéficie d'une participation universelle des États membres
- ♦ La société civile a un rôle clairement défini dans le processus
- ♦ Il fonctionne de manière transparente et prévisible
- ♦ Il adresse aux États des suggestions concrètes pour le respect de leurs obligations en matière de droits humains
- ♦ Il peut contribuer à façonner les normes et standards mondiaux, à renforcer des mouvements sociaux, à attirer l'attention sur des enjeux stigmatisés et à responsabiliser les États

Les examens concernent la conformité aux cadres internationaux des droits humains, notamment :

- ♦ La Charte des Nations Unies (Charte de l'ONU)
- ♦ La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- ♦ Les conventions et traités relatifs aux droits humains qu'un pays a ratifiés
- ♦ Le droit international humanitaire applicable
- ♦ Les promesses et engagements volontaires

Quels types d'enjeux relatifs aux droits humains sont abordés dans le cadre de l'EPU?

- ♦ Ratification des traités internationaux et régionaux en matière de droits humains
- ♦ Abolition de la peine de mort
- ♦ Libéralisation des lois qui posent des restrictions à l'avortement
- ♦ Décriminalisation des relations entre personnes de même sexe
- ♦ Accès équitable aux services de santé et d'éducation pour les personnes handicapées
- ♦ Responsabilisation relativement à la violence étatique
- ♦ Transparence et dialogue accru entre le gouvernement et la société civile
- ♦ [Et plus encore!](#)

Comment la société civile peut-elle y participer?

Les organismes de la société civile et les défenseur(euse)s des droits humains peuvent soumettre des témoignages et preuves de violations des droits humains et recommander des solutions par le biais de rapports des parties prenantes qui seront examinés dans le cadre de l'EPU. Pas nécessaire d'avoir un statut spécial (comme ECOSOC) ou une expérience préalable des mécanismes de l'ONU pour soumettre un rapport. Vous pouvez partager votre rapport directement avec les États membres de l'ONU pour les encourager à formuler des recommandations sur les problèmes que vous avez identifiés; participer à des consultations nationales; promouvoir votre rapport auprès des médias; suivre l'EPU en ligne; et faire une déclaration au Conseil des droits de l'homme lors de l'adoption du rapport final de l'examen d'un pays. La société civile joue également un rôle important en surveillant la mise en œuvre des recommandations, en faisant état de celle-ci et en favorisant la responsabilisation.

Tools and resources

- ◆ [Les droits sexuels et l'examen périodique universel – Une trousse à outils pour les militants \(Initiative pour les droits sexuels et IPPF\)](#)
- ◆ [Base de données sur l'EPU \(Initiative pour les droits sexuels\)](#)
- ◆ [À propos de l'EPU \(HCDH\)](#)
- ◆ [UPR Info](#)
- ◆ [Indicateurs des droits de l'homme \(HCDH\)](#)
- ◆ [UPR Tips for NHRIs and NGOs \[en anglais uniquement\]](#)
- ◆ [Index universel des droits de l'homme](#)
- ◆ [Guide pratique pour la société civile – EPU \(HCDH\)](#)

Quels impacts peuvent découler de la participation à l'EPU?



Solidarité et relations renforcées au sein de la société civile



Inscription de vos questions à l'ordre du jour de votre gouvernement



Attention internationale portée à des enjeux nationaux

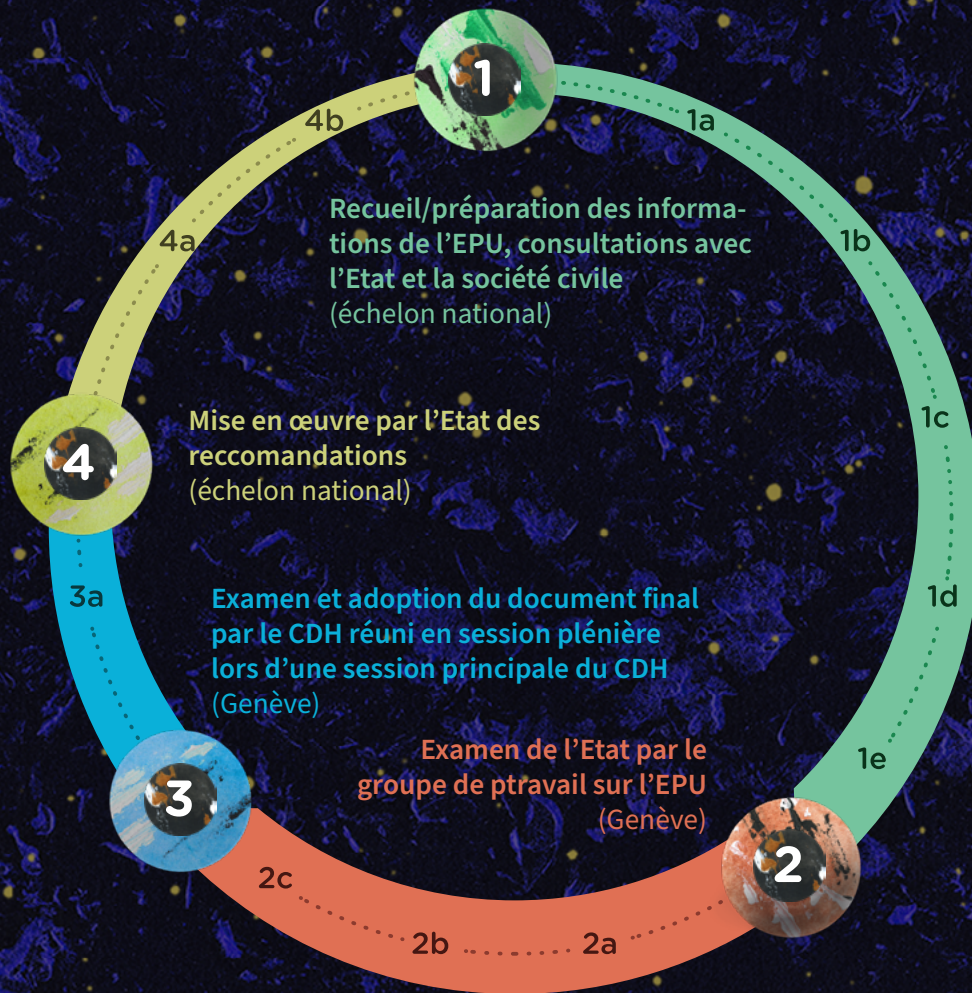


Perfectionnement de vos compétences de plaidoyer et de votre compréhension de l'ONU



Visibilité accrue des enjeux dont vous vous occupez ainsi que de votre organisme

Aperçu du cycle de l'EPU



1. PHASE DE PRÉPARATION

1a: La société civile envoie des informations du BHCDH (5 à 7 mois avant l'examen)

1b: L'Etat examiné envoie son rapport

1c: Le rapport de l'Etat, ainsi que la compilation du BHCDH des "informations de l'ONU" et le résumé des contributions des parties prenantes sont publiés (~6 semaines avant l'examen)

1d: Les États membres et les observateurs peuvent envoyer des questions pour l'État examiné à la Tröika concernée. La Tröika rassemble les questions et les soumet à l'État examiné. (~2 semaines avant l'examen)

1e: Les États membres et les observateurs préparent des questions et des recommandations supplémentaires à poser pendant l'examen

2. PHASE D'EXAMEN

2a: Formulation de l'avant-projet de rapport (c.-à-d. le document final) par la Tröika, avec le résumé de la discussion de l'examen, les recommandations faites à l'État (et si l'État les approuve) et les engagements volontaires pris par l'État

2b: Adoption du rapport par le groupe de travail sur l'EPU (~2 à 4 jours après l'examen oral)

2c: Dialogue potentiel avec l'Etat, après le processus du groupe de travail et avant l'adoption du rapport par le CDH réuni en session plénière sur d'autres engagements volontaires et l'acceptation des recommandations

3. PHASE D'ADOPTION DU RAPPORT FINAL

3a: Déclarations par les parties prenantes concernant le document final –oralement pendant la session plénière du CDH lors de l'adoption ou dans une déclaration écrite soumise avant la session

4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE

4a: Consultation avec la société civile sur la mise en œuvre et l'éventuelle collaboration (développement potentiel d'un plan d'action national pour la mise en œuvre du résultat)

4b: Surveillance par la société civile de la mise en œuvre des recommandations

Source : *Les droits sexuels et l'examen périodique universel – Une trousse à outils pour les militants*. Une collaboration entre l'Initiative pour les droits sexuels et la Fédération internationale pour la planification familiale (janvier 2012).